

ANNEXE N° 2

À « L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE LA SEYNE »

**LES ANCIENS MOULINS À EAU ET À VENT
du territoire seynois**

PRÉAMBULE

Les progrès remarquables accomplis par les techniques de notre temps ont grandement contribué à modifier, dans une certaine mesure, le visage de nos terroirs et à transformer surtout la vie sociale et économique de nos cités, que se soit en matière d'installations industrielles et artisanales ou de modes de transports et d'urbanisme.

Il est de fait que nos yeux se sont habitués à observer des architectures nouvelles, parfois surprenantes, des machineries compliquées et mystérieuses. De leur côté, nos oreilles ont dû s'accoutumer à une ambiance bruyante, notre esprit et notre organisme à une existence à la fois exigeante et fiévreuse.

Et cependant, il y a à peine un siècle — une petite centaine d'années seulement — l'image de nos pays était constituée de traits bien différents. Certes, l'activité humaine y régnait tout autant mais elle se manifestait par des formes et par des moyens dont le caractère était plus familier, le domaine plus circonscrit.

C'est effectivement pendant la seconde moitié du XIX^e siècle, on ne l'ignore pas, et dans le premier quart du XX^e que, progressivement, la physionomie générale et la vie de nos collectivités devait, dans l'ensemble, se transformer et évoluer.

Les pages qui suivent vont être consacrées à l'un des aspects anciens auxquels nous venons de faire allusion, pour ce qui touche à notre terroir seynois : celui de ces vénérables moulins actionnés par l'eau ou par le vent, moulins dont les survivants nous émeuvent par leur caractère à la fois pittoresque et anachronique, en nous rappelant un temps révolu, mais qui nous parlent tout de même aussi de certaines scènes historiques dont ils furent les témoins.

Ces tours ruinées ou converties pour un autre usage, ces énormes meules de pierre gisant près du seuil de leur entrée, ces chemins rustiques qui les desservaient ont été trop intimement liés à la vie des anciennes générations pour que leur vue nous laisse vraiment indifférents.

Pourtant ils étaient, de leur temps, des systèmes évolués qui avaient succédé à des moyens plus antiques lesquels étaient, eux-mêmes, les héritiers de l'une des plus primitives industries humaines, celle de la transformation du grain de blé en farine de

pain, base essentielle de la nourriture des collectivités ; ces vieux moulins ont constitué les éléments indispensables à la substance de tout un peuple.

Paysans de la contrée, meuniers, boulangers, fourniers et autres professions ont contribué jadis à leur assurer une louable et active existence.

CARACTÈRES GÉNÉRAUX DES MOULINS À VENT

Dans notre région côtière, souvent dépourvue de cours d'eau suffisants pour actionner des installations hydrauliques, les moulins à farine actionnés par le vent offraient à nos aïeux seynois ou six-fourmais une ressource rationnelle pour moudre économiquement le blé servant à la fabrication de leur pain quotidien.

À l'instar des navires qui sillonnaient alors les mers, ces moulins utilisaient l'air en mouvement dans l'atmosphère comme force motrice. En général, ils étaient placés sur des hauteurs bien exposées pour recevoir les souffles éoliens et, en principe, à proximité des agglomérations. C'était le cas chez nous. On les rencontrait aussi toutefois dans les pays de plaines peu accidentés, où la moindre hauteur, la plus faible colline offrait un site favorable aux conditions de leur fonctionnement.

Les moulins à vent seynois appartenaient au type constitué par une tour en maçonnerie dont la toiture, de forme conique, était mobile et construite de manière à diriger les grands bras ou ailes orientables dont elle était munie vers la direction d'où provenait le vent.

Par contre, dans les pays du Nord, principalement Picardie, Belgique, etc., ils étaient formés d'un bâtiment parallélépipédique, en bois, juché à une certaine hauteur sur un pivot mobile relié lui-même à un édifice en maçonnerie et au moyen duquel il était facile d'orienter l'ensemble du moulin selon le vent régnant.

La plupart de ces moulins possédaient trois paires de meules qui produisaient ce que l'on nommait « la mouture à la grosse ».

LES MOULINS À EAU DES MOULIÈRES

Les moulins actionnés par les eaux étaient, avons-nous dit, fort peu nombreux dans la région seynoise qui n'en possédait que deux.

Ils étaient situés au lieu dit « Les Moulières », au voisinage de la route conduisant à la forêt communale de La Seyne et à un kilomètre environ avant d'arriver à la clairière de Janas où, depuis 1625, fonctionne une foire foraine durant l'époque des pèlerinages, pendant le mois de mai.

À ce quartier des Moulières⁴⁹, une source abondante alimentait jadis un petit cours d'eau dont la teneur hydraulique, plus riche que de nos jours, suffisait à faire fonctionner deux moulins et à assurer, en outre, l'irrigation de prés et de jardins aux alentours, à alimenter un lavoir public où « les bugadières » seynaises allaient laver le linge de leurs pratiques dans la plus belle eau.

49. Beaucoup de personnes, surtout les Toulonnais, confondent la situation géographique de ce quartier avec celle du lieu forestier dit de Janas, qui appartient à la forêt communale de La Seyne. (Voir carte au 1/50.000^e de la région de Toulon).

De beaux arbres garnissaient le vallon, rendant le site aimable et frais. Avant 1914, les soldats de l'infanterie de marine du fort de Six-Fours venaient laver leurs effets aux Moulières tandis que ceux du Peyras allaient à la « Belle-Pierre » en forêt communale.

LEUR HISTOIRE

Anciennement propriété des comtes de Provence ou des vicomtes de Marseille, les moulins hydrauliques en question qui étaient banaux furent légués à l'abbaye de Saint-Victor. Ensuite, et par actes de transaction intervenus dans le cours des années 1552, 1571 et 1583, ils furent acquis par la communauté de Six-Fours avec d'autres biens seigneuriaux.

Cette communauté loua lesdits moulins à divers particuliers du pays.

Ainsi nous apprenons qu'elle met aux enchères, le 15 juillet 1554, « l'arrentement » des moulins à eau des Moulières ; l'adjudicataire fut Gilhem Reborg moyennant trente-six charges, six panals de blé (acte passé devant M^e Joseph Lieutaud, notaire de Six-Fours).

Un peu plus tard, la même communauté, désirant payer ses dettes, décida de vendre tous ses moulins, ceux à eau comme ceux à vent (assemblée générale du 14 juin 1571 à laquelle assistent cent soixante-quatre chefs de famille convoqués par les consuls de Six-Fours, Pierre Christin, Louis Gautier et Sauveur Vidal).

Cette grave décision d'aliéner des biens de la communauté fut confirmée par deux autres délibérations en date des 8 et 15 juillet 1571.

Les moulins à eau des Moulières, avec leurs jardins et autres dépendances, furent vendus au sieur Armand Lombard, bourgeois, pour le prix de 2701 florins, plus 21 florins 4 sols pour droit de surenchère et sous la réserve d'une cense de patac payable toutes les années à la fête de Noël, du droit de directe et de perception du droit de lods en cas de vente avec clause de retrait féodal.

Cet acte important fut passé le 29 juin 1577 par-devant M^e Aycard, notaire à Six-Fours.

Or, il advint qu'une centaine d'années environ après cette vente, au début du XVIII^e siècle, vers 1710, le sieur Pierre Guigou, commissaire des classes de la Marine à La Seyne ⁵⁰, ayant fait l'acquisition des moulins des Moulières, entra en conflit à leur sujet avec les maire et consuls de la localité de Six-Fours qui avaient présenté contre lui une requête à l'intendant de Provence ⁵¹ afin d'être autorisés à retenir la propriété desdits moulins par exercice du droit de retrait féodal ⁵².

50. On se souvient que le bourg de La Seyne avait été séparé de la métropole de Six-Fours et érigé en Communauté indépendante par Lettres Patentes de juillet 1657 du roi Louis XIV, Lettres enregistrées à Aix-en-Provence le 18 mars 1658 ; une partie de l'ancien territoire de Six-Fours, y compris la presqu'île de Saint-Mandrier, lui avait été attribuée.

51. ... qui était, à ce moment-là, Cardin Le Bret, comte de Selle, fils de Pierre Cardin Le Bret.

52. Ce droit permettait le rachat, par une Communauté, d'un héritage féodal tombé entre les mains d'un étranger à cette Communauté.

Après divers procès et maintes expertises, une transaction fut opérée le 19 novembre 1711 par l'entremise de M. Charronnier, conseiller du roi, inspecteur général de la Marine, de noble Michel de La Noüe, conseiller du roi également, contrôleur de la Marine et des fortifications de Provence, gouverneur de la ville de Fréjus, et de noble Joseph Cathelin, commissaire de la Marine et des galères.

Toutefois, ce conflit ne fut résolu définitivement, et sur l'ordre formel de la Cour, que par une autre transaction en date du 8 juin 1712.

En vertu de cet acte, reçu par M^{es} Jean Denans, de Six-Fours, et Joseph Bertrand, du Val, notaires royaux, la ville de La Seyne devint propriétaire des deux moulins des Moulières ainsi que des terres et bâtiments en dépendant qui, jusque-là, relevaient de la directe de la communauté de Six-Fours, et ce, pour le prix de 9.500 livres représentant le montant de l'évaluation des biens en question, plus 226 livres pour quelques réparations faites par le sieur Pierre Guigou et la déduction effectuée de la valeur d'un petit coin de terre que Guigou se réservait pour son usage personnel.

Ultérieurement, les moulins à eau des Moulières connaîtront d'autres vicissitudes, encore de longs et nombreux procès portant sur des droits d'usage ou de banalité, procès qui surgiront entre la commune de La Seyne et les particuliers exploitant ces moulins en qualité de cessionnaires, locataires ou fermiers. Le récit détaillé de ces difficultés nous entraînerait beaucoup trop loin ; nous nous bornerons ici à indiquer comment ils étaient entrés dans le patrimoine communal.

Nous constaterons seulement que les années ayant passé, vers la fin du XIX^e siècle les moulins des Moulières avaient arrêté leur activité et, lentement, connaissaient la décadence des choses vouées à la ruine ; néanmoins, ils conservaient encore leur physionomie générale de jadis ; l'aqueduc et le bassin qui les alimentaient se trouvaient toujours en assez bon état, les lourdes pierres à meule qui, durant tant d'années, avaient broyé le blé de nos paysans, se voyaient tout auprès de leur porte d'entrée. L'eau provenant de la source qui servait à les faire fonctionner, était employée à arroser les jardins maraîchers des alentours.

Il est à présumer que ces moulins furent abandonnés à cause de l'insuffisance du volume de l'eau du canal d'amenée, volume devenu moins important qu'autrefois mais aussi, sans doute, pour d'autres raisons.

La création de grands moulins aux moyens infiniment plus puissants, de minoteries perfectionnées, la conversion de l'ancienne organisation artisanale en établissements à forme industrielle ont été — là comme ailleurs — la cause certaine de la disparition des antiques moulins à eau du type de ceux dont nous venons de parler, mais l'exemple de ceux des Moulières nous montre, incontestablement, que la richesse hydraulique semble s'être fortement amoindrie dans notre terroir seynoïse.

LES MOULINS À VENT

Avant de donner la liste des moulins à vent qui, durant le XVIII^e siècle et une partie du XIX^e fonctionnèrent sur le territoire seynoïse, moulins aux grands bras dont la pittoresque silhouette se dressait autour de notre ville, il nous a paru nécessaire de rappeler au lecteur les circonstances qui conduisirent à leur établissement.

Ce fut lors de la création de la première paroisse de La Seyne, sanctionnée en 1604 par un acte du pape Paul V⁵³, que les syndics de cette ville reçurent du même personnage l'autorisation de construire un four à cuire le pain pour les besoins de leurs administrés.

Ce premier four de la localité fut construit, nous l'avons déjà dit, dans la rue qui porte aujourd'hui le nom de Robert de Frangipani.

Cela était fort justifié car au commencement du XVII^e siècle, les habitants de La Seyne étaient encore tenus d'aller faire cuire leur pain au four seigneurial de Six-Fours, de s'y approvisionner aussi en viande de boucherie, d'y faire publier les bans de mariage et dresser les actes notariés, bref de faire l'ascension du haut lieu de Six-Fours pour toutes sortes d'affaires.

La densité de la population devenant de plus en plus grande, d'autres nombreux fours seront construits par la suite ; l'historique de leur fondation figure au chapitre XV de notre histoire.

Ainsi l'érection en commune de l'ancienne succursale de Six-Fours et l'augmentation du nombre de ses fours à cuire le pain eurent nécessairement, pour corollaire, la création de nouveaux moulins à farine sur son propre territoire, moulins dont nous donnons, ci-après, l'énumération.

LES MOULINS DU PEYRON ET DE BRÉGAILLON

Après avoir obtenu de l'abbé de Saint-Victor les autorisations indispensables, on décida d'établir au quartier dit du Peyron, au nord de la ville, un premier moulin à vent. L'endroit, bien que situé dans une zone marécageuse, au niveau de la mer, était néanmoins favorable car il bénéficiait des vents généralement dominants de la région, c'est-à-dire venant du nord-ouest et du sud-est.

Ce premier moulin à vent seynoïse semble avoir été construit à l'endroit où se trouve, de nos jours, la villa de M. Émile Content, industriel à La Seyne. Il n'en subsiste aucun vestige apparent aujourd'hui ; toutefois, lors de travaux effectués il y a un certain nombre d'années, des fragments paraissant avoir appartenu à des mosaïques ou à des dallages communs furent mis au jour. Rien ne permet d'assurer cependant que ces vestiges aient appartenu au moulin en question car ils pouvaient provenir d'immeubles beaucoup plus anciens, remontant peut-être à des temps éloignés.

À côté de ce premier moulin⁵⁴, voisin de lui, fut édifié un second moulin. Il fonctionnait au XVIII^e siècle. Vers 1830, il appartenait à M^{me} Lignon, née Laville, d'une vieille famille bourgeoise du pays. Sa tour fut rasée sous le second Empire, en 1868 ; depuis, sur son emplacement, a été construite une résidence à l'architecture originale s'inspirant du style indochinois. Elle est la propriété, aujourd'hui, de la famille Abran.

53. Arch. départ. des Bouches-du-Rhône, Fonds de Saint-Victor.

54. Quand nous parlons « d'un premier moulin », nous voulons dire « créé par la communauté seynoïse proprement dite » car, antérieurement, il existait déjà des moulins à vent dans les parties de l'ancien territoire de Six-Fours attribuées à La Seyne en 1657.

D'autres moulins à vent paraissent avoir existé également au quartier de Brégaillon situé plus au septentrion que celui du Peyron par rapport à la ville, probablement installés sur les coteaux dominant la baie de La Seyne. À notre connaissance, ils ont entièrement disparu ⁵⁵.

Si nous changeons de direction en nous dirigeant maintenant vers les régions ouest et sud de notre territoire, nous rencontrerons le souvenir ou, ce qui est mieux, la survivance sur le sol d'autres moulins à vent.

LES MOULINS DU BOUDAÏ

En premier lieu, nous ne manquerons pas de signaler l'existence antérieure au lieu dit « Boudaï », sur la limite occidentale des communes de La Seyne et de Six-Fours, de deux moulins à vent qui, au XVI^e siècle ⁵⁶, appartenaient à cette dernière communauté. Lors de la délimitation qui suivit la séparation des deux bourgades, il fut convenu que le lieu de « Boudaï » serait considéré comme terrain intercommunal. Effectivement, jusqu'à la Révolution française, la jeunesse de ces pays venait se livrer aux plaisirs de la danse sous le regard des moulins en question, les jours de fête patronale.

LE MOULIN DES TORTEL

Nous arrivons ensuite au lieu dit « Les Tortel », quartier mi-urbain, mi-rural de La Seyne. Sur la hauteur qui domine ce quartier s'élevait un moulin dont la tour fut démolie il y a quelque quatre-vingts ans pour construire, sur son emplacement, un grand réservoir d'eau destiné à l'alimentation de la cité.

Il ne reste aucun vestige de l'ancien moulin à vent des Tortel.

LES MOULINS DE LA COLLINE DES « QUATRE-MOULINS »

C'est au cours du XVIII^e siècle que furent édifiés, sur une haute croupe dominant immédiatement La Seyne, les quatre moulins qui donnèrent cette désignation à la colline qui les supportait ainsi qu'à la section cadastrale du même nom.

Devenue site historique, cette colline est fréquemment citée dans les récits du siège de Toulon de 1793.

Les quatre moulins en question étaient disposés sur une seule ligne, orientée du sud au nord afin de recevoir, sans aucun obstacle, les vents dominants de la région.

Le plus méridional de ces moulins appartenait en 1830 à un boulanger seynois, Esprit-Bonaventure Mabily ⁵⁷. Figurant sous le n° 980 au cadastre de 1829 de la commune de La Seyne, il n'existe plus aujourd'hui.

55. Le quartier de Brégaillon est circonscrit par la baie de nom, la Pyrotechnie, la gare S.N.C.F. de La Seyne et la route conduisant de cette gare à la ville.

56. Une délibération du Conseil de la Communauté de Six-Fours, en date du 26 juin 1575, précise que « les deux tours de moulins à vent, que l'on a commencé à élever sur le coteau de Boudaï, appartiennent à la dite Communauté ».

57. Les Mabily, qui comptent parmi les plus anciennes familles du pays, ont donné toute une dynastie de patrons-boulangers à La Seyne. Pendant longtemps, cette famille y posséda un four au



"Les Quatre-Moulins", site historique (1793). - Cliché G. Giraud.

numéro deux de la rue Carvin qui se nommait, avant 1870, rue de l'Hôtel-de-Ville à cause de la mairie qui, au XVIII^e siècle et jusqu'en 1846, était située dans le même immeuble ; la tradition s'est poursuivie puisque une boulangerie est encore exploitée, aujourd'hui à cet endroit, par M. Erutti.

Une rue de La Seyne porte d'autre part le nom d'un membre de la famille Mabilly qui fut proscrit à la suite des événements de décembre 1851, Jean-Louis Mabilly, qui devint, plus tard, sous la III^e République, adjoint au maire de La Seyne.

Auparavant, cette rue s'appelait rue du Prieur parce que dans cette artère, résidait au XVII^e siècle le premier, prieur de la chapelle au Saint-Esprit, fondée en 1655 et siège de la confrérie des Pénitents-Gris ou frères Bourras.

Le moulin venant après, cadastré sous le n° 982, appartenait au sieur Ortigues ; sa tour disparue a laissé, imprimée dans le sol, la marque circulaire de l'emplacement qu'elle occupait.

Le troisième moulin en venant au nord (n° 987 du plan cadastral) fut le dernier en date qui continua, en des temps presque contemporains, à moudre du blé pour la population. Il y a quelque soixante ans, on apercevait encore, paraît-il, sa haute toiture de forme conique se découpant sur l'azur du ciel.

Dans le passé, il appartint aussi à un patron boulanger de notre ville, Jean-Baptiste Baille.

Aux environs de l'année 1900, les gamins de notre ville aimaient à venir jouer « à la petite guerre » aux alentours de ce moulin. Après la guerre 1914-1918, la tour de M. Baille — qui de toutes ses sœurs était la mieux conservée — fut acquise par M. Tranchant de Lunel, précédemment surintendant des Beaux-Arts au Maroc.

En homme de goût et en véritable artiste, le nouveau propriétaire du vénérable moulin le fit délicatement restaurer et le rendit habitable sans enlever à sa tour en maçonnerie son cachet de vieilles pierres et son caractère ancien.

À l'heure actuelle, il est encore en parfait état et sert de logement à une famille.

Quant au quatrième moulin à vent de la fameuse colline, le plus septentrional, il était la propriété de la commune de La Seyne et fonctionnait, comme moulin banal, pour le service collectif des habitants. Portant le n° 988 du plan cadastral, il fut transformé à la fin de sa carrière et servit de bergerie pour abriter des moutons : grandeur et décadence d'un fier moulin d'autrefois.

Sa tour ruinée domine encore, de nos jours, le paysage seynoïse.

On accède à la colline des « Quatre-Moulins » dont l'altitude est de cinquante-huit mètres au-dessus du niveau de la mer, par un chemin assez roide qui grimpe sur son versant nord ou bien par un autre chemin, à la pente plus douce, qui gravit son flanc sud en partant du chemin rural de Domergue, un vieil hameau de la campagne seynoïse. Ces deux chemins, qui se rejoignent et qui en réalité n'en forment qu'un, constituaient la voie des meuniers et des paysans qui exploitaient les moulins.

LES MOULINS DE LAFFRANC (LES « DEUX-MOULINS » DE BONAPARTE)

Dans le sud-sud-est des « Quatre-Moulins », à trois cents mètres environ à vol d'oiseau, étaient les deux moulins à vent du quartier dit de Laffranc, de la section C du cadastre de La Seyne.

Ils s'élevaient sur une croupe dominant, du nord, un vallon et, à l'est, l'ancien chemin vicinal ordinaire n° 2 de La Seyne à Notre-Dame de Sicié par les Moulières et Janas.

Sur cette butte, d'une cinquantaine de mètres d'altitude, les deux moulins utilisaient surtout la force du mistral favorisé par une trouée à travers les collines, à l'occident. Il en subsiste encore la tour entière de l'un d'eux, tour restaurée et conservée mais incorporée au corps d'une villa entourée d'un bosquet de beaux arbres

qui la rend peu visible de l'extérieur ; très proche de cette tour, on voit, sur le sol, l'endroit où se trouvait le deuxième moulin dont il ne reste plus que le souvenir.

Ces deux moulins figurent au cadastre de 1829 sous les numéros 1153 et 1158 avec, respectivement, les mentions suivantes : « tour » pour celui encore existant et « tour en ruine » pour celui aujourd'hui disparu. Ils appartenaient, au début du XIX^e siècle, au sieur Recoux et au sieur Magnaud, boulanger à La Seyne.

Au sujet de ces deux moulins de Laffranc, le lecteur voudra bien nous permettre de lui conseiller de se reporter à nos pages sur le siège de 1793, car le site de ces moulins offre un certain intérêt historique ainsi qu'un important souvenir.

En effet, ils ont eu l'appréciable honneur d'être cités dans un ordre de Bonaparte, en date du 24 octobre 1793, ordre généralement mentionné par les auteurs qui se sont occupés du siège de 1793, notamment par Arthur Chuquet.

LE MOULIN DE SAINT-HONORAT ⁵⁸

Et nous achèverons cette revue de nos anciens moulins à vent par celui du quartier de Saint-Honorat (cote 48,4) situé sur une croupe boisée dans le sud du cimetière de La Seyne. Sa tour a survécu bien qu'ayant souffert des bombardements aériens de 1944 ; spacieuse, elle a été restaurée avec soin et transformée en un élégant pavillon, ce qui n'enlève rien à son aspect pittoresque.

Situé dans la propriété « l'Ermitage », à M. l'intendant militaire en retraite Pithon, le moulin de Saint-Honorat appartient autrefois au sieur Jean-Joseph Olivier, fournisseur, puis à la famille d'un armateur seynoïse, M. Pourquier.

Nous ne mentionnerons que pour mémoire le petit moulin à farine qui aurait existé, paraît-il, au quartier de la Rouve, sur un versant de la colline Caire, moulin dont nous n'avons pu retrouver le souvenir matériel et sur lequel nous n'avons pu aussi, à notre regret, recueillir d'utiles indications ou renseignements.

CONCLUSION

Tels furent nos vieux moulins seynoïses. Comme on vient de le voir, ils étaient tous situés à proximité de leur clientèle, aux abords presque immédiats de notre ville ; seuls, les moulins à eau des Moulrières étaient, en raison de la force motrice qu'ils utilisaient, placés en des lieux beaucoup plus éloignés de l'agglomération urbaine.

Ces moulins dont nous venons d'évoquer l'humble souvenir et les services rendus, furent successivement abandonnés au cours du XIX^e siècle et disparurent au fur et à mesure de la transformation industrielle et économique du pays, notamment lorsque la création et le développement des chemins de fer eurent opéré une véritable révolution dans les moyens de transport et quand l'avènement des puissants moulins modernes eut amené la décadence et la ruine de cette poétique et aérienne couronne qui donnait je ne sais quel aspect familier et original à notre cité.

(Fin de l'annexe n° 2
sur les anciens moulins à vent du territoire seynoïse)

58. Cadastéré sous le n° 2022, lieu dit « Saint-Honorat », section E.